Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D1-DE

B060722_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Plan Artisanat 2022

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin met en œuvre depuis 2017 un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat visant à favoriser le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire. Depuis la mise en place de cette collaboration, le nombre d'artisans a augmenté de plus de 25 % sur l'agglomération.

Le programme d'actions 2022 prévoit la poursuite de dispositifs déjà mis en œuvre les années précédentes comme :

- Artisans connectés, qui accompagne des artisans dans le domaine du numérique, en leur proposant des diagnostics et des plans de formation personnalisés,
- Artisans du futur, consistant à accompagner les artisans du bâtiment via l'information et la formation pour le montage du dossier et l'obtention de la qualification Qualibat RGE.
- L'organisation du Salon International des Métiers d'Art sur le territoire (12 500 visiteurs en 2021). Le salon 2022 est programmé du 18 au 20 novembre.

En complément, il est prévu cette année de lancer une nouvelle action : Performa Environnement qui aide les artisans à réduire leur facture énergétique.

Le partenariat entre la CALL et la CMA s'illustre également par l'ouverture d'une formation Métiers d'Arts et Métiers Rares sur le territoire. Une dizaine de personnes devraient démarrer cette formation de deux ans en septembre prochain. La partie théorique de deux jours par semaine se tiendrait au Louvre Lens vallée.

Il est proposer de renouveler ce partenariat avec la CMA Hauts de France à hauteur de 100 000 € (identique à l'année précédente) représentant 29 % du coût global des actions cofinancées reprises par la convention.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter une aide financière de 100 000 € pour l'année 2022 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France dont le siège est situé Place de l'artisanat 59011 LILLE.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 100 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10000.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D2-DE

B060722_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

SAS LIVING THINGS à Lens : Aide financière de la CALL

La SAS LIVING THINGS, société de production d'objets connectés dans le domaine de l'art et la culture, produit et commercialise des dispositifs électroniques (IoT), notamment la « joconde numérique » et mène des programmes de recherche sur le plan logiciel dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Domiciliée au sein du Louvre Lens Vallée, l'équipe est composée de 4 co-fondateurs, dont le Président Florient AZIOSMANOFF, plusieurs recrutements sont prévus dans les 2 ans, dont deux au second semestre 2022 (un directeur commercial et un responsable d'opération).

En vertu de son dispositif d'aide au développement des TPE consistant en l'octroi d'une subvention à hauteur de 30 % du montant des investissements éligibles hors taxes pour un investissement compris entre 10 000 € et 30 000 € maximum, la CALL pourrait accompagner la SAS LIVING THINGS par une subvention d'un montant de 9 000 € correspondant à 30 % de l'assiette des dépenses correspondant à la masse salariale des emplois créés calculés sur une période de deux ans, plafonnés à 30 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur de 9 000 €, la SAS LIVING THINGS dans le cadre de son développement.

Autorise le Président à signer avec la S.A.S LIVING THINGS ou toute autre société s'y substituant la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation 11480.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D3-DE

B060722_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Commerce GRENADINE à Lens : Aide financière de la CALL

La SARL GRENADINE, gérée par Madame Brigitte ROGER, exerce son activité de vente de bijoux fantaisie depuis plus de 30 ans, à LENS, 15 rue de la Paix.

Depuis 5 ans l'activité s'est accélérée, notamment grâce à un partenariat avec la marque PANDORA, et les locaux sont devenus trop exigus.

Le magasin a été récemment transféré aux 17bis et 19 rue du Maréchal Leclerc à LENS, et a nécessité de nombreux travaux d'aménagements,

Cette nouvelle installation a nécessité des travaux d'un montant d'environ 33 500 € HT.

En vertu de son dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat, consistant en l'amélioration des conditions d'accueil du public, la CALL pourrait accompagner ce projet à hauteur de 20 % du montant des travaux éligibles plafonnés à 30 000 € HT, soit une subvention maximale d'un montant de 6 000 €.

L'effectif est de 5 salariés y compris la gérante.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 6 000 €, la SARL GRENADINE, sise 19 rue du maréchal Leclerc à Lens 62300 pour le développement de ses activités.

Autorise le Président à signer avec la SARL GRENADINE ou toute autre société s'y substituant la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2022, ligne de crédit 11480.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D4-DE

B060722_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Groupement de commandes pour la mise en œuvre du parc d'innovation de l'Artois : Avenant n°1 à la convention constitutive

En 2021, par délibérations concordantes, Le Pôle Métropolitain de l'Artois, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys Romane, la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé, aux termes de délibérations concordantes, de créer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

L'objectif principal du groupement de commandes était de désigner un opérateur commun en charge des prestations d'animation et d'accompagnement de projets entrepreneuriaux en phase incubation et accélération au titre du Parc d'Innovation de l'Artois.

A ce titre le Pôle Métropolitain de l'Artois, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes a engagé un appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces prestations d'animation et d'accompagnement sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire et de marchés subséquents (article R2162-1 à R2162-14 du code de la commande publique).

Au terme de la procédure la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes a décidé d'attribuer cet accord-cadre ainsi que le marché subséquent n°1, au groupement Ernst and Young Advisory/COBOOST.

Afin de préciser les conditions d'exécution de l'accord-cadre et des marchés subséquents à intervenir, il est proposé de passer un avenant n°1 portant sur :

- la répartition des tâches administratives,
- les suivis techniques,
- les engagements et liquidation financiers,

entre le Pôle Métropolitain de l'Artois, coordonnateur, et les trois E.P.C.I., membres du groupement.

Et de modifier les articles 6 - « Missions du coordonnateur du groupement » et 10 « Dispositions financières » de la convention du groupement de commandes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote

(Monsieur Alain BAVAY, Président du Pôle Métropolitain de l'Artois)

Valide l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre du parc d'innovation de l'Artois.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D4-DE

Autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en œuvre du parc d'innovation de l'Artois.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant maximum de 75 000 €, sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11828.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D5-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D5-DE

B060722_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Lens / Loison-sous-Lens : Parc d'activités des Oiseaux
Cession d'un terrain au profit de la société MCC Développement

La société de promotion immobilière locale, MCC Développement, souhaite lancer un nouveau projet au sein du Parc d'Activités des Oiseaux. Celui-ci viendra en complément des opérations déjà réalisées hébergeant actuellement les entreprises Adair, Sapim Inox, Richardson et Sonépar, … Les co-gérants, Messieurs Bruno et Patrice DURAK, sollicitent l'acquisition d'un foncier de 6 401 m² environ situé sur les communes de Lens (2 156 m²) et Loison-sous-Lens (4 245 m²) afin d'y faire construire des locaux d'activités de 1 200 m² environ représentant un investissement de l'ordre de 1 800 000 €.

Composé de surfaces d'entrepôt, d'atelier, de bureaux et de locaux sociaux, ce bâtiment locatif sera occupé par les Laboratoires Biopath qui y relocaliseront leurs centres d'analyses de Carvin et de Valenciennes. Ces derniers sont actuellement hébergés dans des locaux vétustes et équipés de matériel obsolète obligeant l'entreprise à recourir à la sous-traitance.

Avec ce projet, le process et le matériel seront totalement revus afin notamment de répondre aux dernières normes d'hygiène et de gagner en rapidité et en précision (pas de prélèvement sur ce site dont ce n'est pas la vocation). De 50 salariés au démarrage (opérateurs, coursiers et administratifs transférés), l'effectif devrait évoluer vers 70 personnes d'ici à 5 ans.

MCC Développement opérant en qualité d'investisseur, le terrain pourrait être cédé au prix de 25 € / m², TVA comprise, comme pour les ventes précédentes de même nature, frais de géomètre et de notaire à charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'État référencé 2022-62523-43307 en date du 14/06/2022,

Vu les avis favorables des Maires des communes de Loison-sous-Lens et Lens,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute autre personne déléguée, à signer avec la SARL MCC Développement, sise 275, Chemin de la voie Perdue à Loos-en-Gohelle (62750), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien ainsi que l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 6 401 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section BL n° 825 au cadastre de la commune de Lens (2 156 m²) et section AK n° 514 au cadastre de la commune de Loison-sous-Lens (4 245 m²).

La transaction sera conclue moyennant le prix de 25 € / m², TVA comprise. Tous les frais (géomètre, notaire, …) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D6-DE

B060722_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Méricourt - Parc d'Activités de la Gohelle - Vente d'un terrain au profit de Monsieur Christophe DELPIERRE, Société JBK Dis

Par délibération du 12 mai 2022, le Conseil Communautaire a constaté la désaffectation et décidé le déclassement d'une emprise de 660 m² environ au droit des parcelles communautaire référencées section AC n^{os} 217 et 293p à Méricourt. Cette démarche constituait un préalable à la possibilité d'une cession au profit de Monsieur Christophe DELPIERRE, gérant de la Société JBK Dis, copropriétaire d'une partie du bâtiment contigu.

Celui-ci souhaite pouvoir y installer des bornes de recharge et des stationnements pour les véhicules électriques de son entreprise.

Dans la mesure où l'emprise communautaire considérée, constituée d'un accotement de parking et d'un espace enherbé, appartient désormais au patrimoine privé de l'établissement intercommunal, un transfert de propriété peut être envisagé.

La vente s'opérerait au regard de l'estimation domaniale soit 9 240 € H.T., tous frais à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire de Méricourt a émis un avis favorable sur ce projet.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2022-62570-07505 en date du 9 février 2022 et fixant à 9 240 € H.T. la valeur vénale des parcelles référencées section AC n^{os} 217 et 293p à Méricourt d'une superficie de 660 m²,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur Christophe DELPIERRE, gérant de la Société JBK Dis, et Madame Magalie REINHARDT, au travers de la SCI MAGACHRIS dont le siège social est situé 45 rue Montpellier à Vermelles (62980), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de vente relatifs aux parcelles référencées section AC n^{os} 217 et 293p au cadastre de la ville de Méricourt (62680).

Le transfert de propriété, qui portera sur une surface de 660 m² environ avant arpentage (plan annexé), sera mené au regard de l'estimation domaniale soit 9 240 € H.T., tous frais (notaire, géomètre, clôture, TVA le cas échéant, ...) à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versée au budget Action Économique.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D7-DE

B060722_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Bully-les-Mines - Acquisition de terrain - Régularisation foncière

Le site communautaire du château d'eau situé à Bully-les-Mines a récemment fait l'objet de travaux de clôture implantée en limite séparative.

Cependant, cette clôture a été positionnée en partie sur le terrain contigu propriété du groupe SEB, sur une emprise de 35 m² représentée au plan ci-annexé.

L'Entreprise SEB ayant de son côté arboré sa propriété le long de ladite clôture, il est proposé de procéder à la régularisation foncière au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin plutôt qu'à la dépose de la clôture.

L'acquisition pourrait être opérée moyennant le prix de 18,28 € HT / m² correspondant au tarif versé par le Groupe SEB lors de l'acquisition du terrain auprès de Territoires 62.

Les frais liés à ce transfert de propriété (géomètre, notaire, TVA le cas échéant…) seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec le Groupe SEB dont le siège social est situé 112 Chemin du Moulin Carron – 69130 Écully, ou toute personne morale ou physique s'y substituant, l'acte de vente relatif à l'acquisition des parcelles référencées section ZC n^{os} 397 et 295 au cadastre de la ville de Bully-les-Mines, d'une contenance cadastrale totale de 35 m², conformément au plan repris en annexe.

La régularisation sera opérée moyennant le prix de 18,28 € HT / m². Tous les frais (Notaire, géomètre, TVA le cas échéant,...) seront à la charge de l'acquéreur.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 500 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation Budget04/Eau potable/Acquisition de terrains/Ligne de crédit 4886.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **23 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 23
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 7
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D8-DE

B060722_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

ERBM - renouvellement de la convention permettant à la CALL de cofinancer les études préalables réalisées par les villes (Bully-les-Mines et Méricourt)

Par délibération du 5 octobre 2018, le conseil communautaire a décidé d'accompagner les communes retenues dans le cadre du programme ERBM au titre du 1er triennal en cofinançant les études urbaines qu'il convenait de lancer en amont de cette démarche afin de définir les grands principes d'aménagement et les premiers éléments de chiffrage (participation à hauteur de 50% du coût total hors taxes, dans la limite de 50 000 €).

La convention ad hoc signée avec les communes de Lens, Liévin Harnes, Méricourt, Sallaumines et Sains-en-Gohelle, est aujourd'hui caduque.

Depuis, un collectif des financeurs et un comité technique ad hoc se sont tenus respectivement les 24 mai et 21 juin lors desquels ont été actés la nécessité, pour Bully-les-Mines, d'engager une étude urbaine et, pour Méricourt, de réaliser un complément à son étude initiale.

Il est donc proposé de poursuivre l'accompagnement financier de la CALL à l'occasion de ces études préalables, dans des conditions similaires à celles fixées dans la délibération du 25 avril 2019 et qui seront précisées dans une convention spécifique.

Cette convention viendra notamment préciser :

- le montant de la participation financière de la CALL au financement des études urbaines (Bully-les-Mines : maximum de 50% du coût total HT de l'opération, dans la limite de 50 000 € et Méricourt maximum de 50 % du coût HT de l'opération, dans la limite de 4 678,75 € dans la mesure où la CALL a déjà versé un cofinancement de 45 321,25 € à la ville au titre de la première étude urbaine).

- les conditions de versement de la subvention (co-construction du contenu du cahier des charges et association des services de la CALL au suivi de l'étude),

- la coresponsabilité de la ville concernée et de la CALL pour la réalisation des études,

- le paiement par les villes de la totalité du coût de l'étude au prestataire puis participation de la CALL versé sur la base d'un appel de fonds réalisé par les villes auprès de la CALL,

- les modalités de versement après vérification par la CALL de la conformité de l'étude au cahier des charges et sur présentation d'une facture détaillée.

Vu l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier signé le 7 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2017,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 octobre 2018,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D8-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de cofinancement entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de Bully-les-Mines et Méricourt.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 55 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme SHAB-ERBM/ Opération 20I14580/ Ligne de crédit 10080.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D9-DE

B060722_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

AULA : Convention de partenariat annuelle 2022

La CALL étant adhérente de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) suivant délibération du 13 avril 2015, un partenariat s'est engagé depuis, décliné annuellement par des conventions financières conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

En effet, l'objet, les interventions et les réalisations de l'AULA sont directement liés aux objectifs du Projet de Territoire : observation territoriale (DATA), prospective et appui des territoires à la définition de leurs politiques publiques.

A ce socle commun, s'ajoutent les démarches et études en matière de planification, et des missions complémentaires spécifiques. Ainsi, les axes de travail prioritaires pour la CALL s'inscriront dans la continuité des missions 2021 à poursuivre ou finaliser, suivant le détail repris au PPA 2022 de l'Agence.

La convention annuelle 2022 serait conclue moyennant une subvention annuelle de 488 670,00 €, payable de manière échelonnée :

- 50% sur présentation de la signature de la convention et à compter de la date fixant le caractère exécutoire de la délibération (soit 244 335 €) (répartition dérogatoire aux règles précédentes compte tenu de la date prévisible de signature de la présente convention financière) ;
- 25% au plus tard le 30 Septembre 2022 (soit 122 167,50 €) ;
- 20% au plus tard le 31 Décembre 2022 (soit 97 734,00 €) ;
- Le solde de la subvention (5% du montant de la subvention soit 24 433,50 €) sera versé sur l'exercice suivant par la production du compte rendu financier de l'emploi des crédits alloués, le budget et les comptes de l'exercice écoulé (un bilan, un compte de résultats et annexes) ainsi qu'un rapport annuel de ses activités assorti de toutes les justifications nécessaires.

Il est proposé de conclure la convention financière annuelle 2022, selon les modalités susrelatées et détaillées dans le projet annexé.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 21/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois la convention annuelle pour 2022, selon les modalités sus-relatées et détaillées dans le projet annexé.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 488 670,00 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : budget principal, Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit10277.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D10-DE

B060722_D10

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Soutien financier à la Manifestation « Des racines et des Hommes » 2022

La ville de Harnes a adressé à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin une demande de subvention afin d'organiser du 14 au 15 mai 2022 la 10ème édition du Salon pédagogique sur l'environnement « Des racines et des Hommes ».

Cet événement autour de l'écocitoyenneté est devenu, au fil des années, un rendez-vous incontournable pour initier notre population et le public extérieur aux mesures de protection de la planète et à la découverte d'une biodiversité du territoire insoupçonnée.

Cette manifestation relevant de la politique mise en place depuis plusieurs années par l'agglomération afin de soutenir financièrement celles concourant à la promotion du territoire et à la sensibilisation à l'environnement, il est donc proposé d'accorder une aide financière à la ville de Harnes pour l'organisation de cette opération.

La subvention de la CALL d'un montant de 4 000 euros représente 2,7 % du budget prévisionnel global de 150 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 4 000 € à la ville de Harnes pour l'organisation de la manifestation « Des racines et des hommes » pour l'année 2022.

Autorise le Président à signer avec la ville de Harnes toutes les pièces correspondant à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 €, sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11787.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D11-DE

B060722_D11

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Système Alimentaire Territorial Durable de l'Agglomération de Lens-Liévin (SATD) : Convention d'objectifs 2022 avec l'association Les Anges Gardins

L'association Les Anges Gardins est une association d'éducation populaire qui œuvre notamment pour l'insertion professionnelle, l'éducation permanente et le développement de nouvelles pratiques sociales et d'activités liées à l'alimentation durable. Elle a notamment pour but d'apporter de nouvelles réponses aux besoins essentiels des populations, à savoir le bien-vivre alimentaire, la reconquête de l'environnement ou encore la qualité de vie, mais aussi de lutter contre la fracture sociale.

L'association est à l'initiative d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) labellisé en 2015 par l'Etat : l'Ecopôle alimentaire de Gohelle. Ce dernier est dédié à la production, la diffusion et l'accessibilité de tous à l'alimentation durable.

Depuis 2019, le partenariat entre l'agglomération et les Anges Gardins a permis la mise en production de 9 sites au travers 5 communes, de réinsérer 39 personnes sur le marché de l'emploi, de réaliser de nombreuses actions de sensibilisation auprès du Grand Public…

Ainsi en 2022, l'association des Anges Gardins se propose de poursuivre :

- Le déploiement de l'Archipel nourricier : un dispositif de détournement et d'aggradation de foncier destiné à assurer la sécurité alimentaire du territoire. Il compte déjà 15 sites pour 16 ha et cherche à s'enrichir,
- Le déploiement du MIL (Marché d'Intérêt Local) : après une année de préparation, le MIL va pouvoir être mis en place et être en capacité de gérer près de 25 tonnes de produits de saison pour des approvisionnements voire la mise en place d'un petit marché saisonnier,
- Le renforcement des points de distribution locale de produits durables,
- La dynamique d'engagement "BMBM" (Bien Manger Bassin Minier) : Une des volontés des Anges Gardins est de renforcer l'accessibilité aux produits frais ainsi qu'à une meilleure couverture territoriale de l'offre alimentaire.

Ce programme d'actions proposé s'inscrit dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture périurbaine et d'un réseau alimentaire de proximité engagée par la CALL par délibération du 21 mars 2017, et dont le cadre stratégique a été défini au travers de son Système Alimentaire Territorial Durable (SATD), adopté par délibération du 25 avril 2019.

Il est proposé de subventionner l'association Les Anges Gardins, dont le budget annuel 2022 est de 2 457 602 €, à hauteur de 40 000 € aux termes d'une convention d'objectifs (suivant projet annexé), pour le développement de son programme d'actions 2022 spécifique sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D11-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter son concours financier à hauteur de 40 000 € à l'association Les Anges Gardins, soit environ 1,63% du budget annuel du partenaire, pour soutenir le développement de son programme d'actions 2022 sur le territoire.

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention avec l'association Les Anges Gardins ci-annexée.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 10002.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D12-DE

B060722_D12

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Pont-à-Vendin - Déchetterie communautaire - Occupation du domaine public fluvial - Signature d'une convention d'occupation temporaire

La déchetterie communautaire de Pont-à-Vendin est alimentée par divers réseaux (eau, télécom) grevant le domaine public fluvial sur une longueur de 150 mètres.

Une convention d'occupation temporaire (COT) agrémentée du paiement d'une redevance réglemente l'usage du bien propriété de Voies Navigables de France (VNF).

Cet accord devant être renouvelé, il y aurait lieu d'autoriser l'établissement intercommunal à signer la COT 31342200030 établie par VNF « Canal de la Deûle – Rive droite – section 199-0 – PK 47,6200 ».

La régularisation de cette convention, courant sur une durée de 18 années, s'accompagnerait du versement annuel, au profit de VNF, d'une redevance de 303 € (valeur indice INSEE du coût de la construction : 1821) actualisée chaque année.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à signer avec Voies Navigables de France la convention d'occupation temporaire 31342200030 relative à la présence d'ouvrages communautaires souterrains au droit du domaine public fluvial « Canal de la Deûle – Rive droite – section 199-0 – PK 47,6200 ».

La régularisation des accords, pour une durée de 18 années, s'accompagnera du paiement d'une redevance annuelle de 303 € HT (valeur indice INSEE du coût de la construction : 1821) actualisée chaque année.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 303 € HT sont prévus au budget 2022 sur l'imputation 01/Fonctionnement/1317.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D13-DE

B060722_D13

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Avion - Régularisation d'une convention de servitude

Un projet de cession d'un terrain communal, entre la commune d'Avion et des privés, a révélé la présence dans la parcelle concernée d'une canalisation communautaire d'eau potable de diamètre 100 mm.

A ce jour, aucune convention ne réglemente cette situation.

Afin de préserver ledit ouvrage communautaire et d'en garantir l'accès en cas d'intervention sur le réseau, il y aurait lieu de régulariser, avec la commune d'Avion, la convention de servitude correspondante.

La régularisation de celle-ci se ferait à titre gratuit.

Les frais de notaire liés à l'établissement de celle-ci (notaire, géomètre….) seraient supportés par l'établissement intercommunal.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à régulariser avec la commune d'Avion, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la convention de servitude relative au passage d'une canalisation d'eau potable communautaire au droit de la parcelle cadastrée section ZB n° 119 à Avion, conformément au détail et aux plans repris en annexe.

La régularisation de cette servitude sera consentie à titre gratuit. Tous les frais (Notaire, géomètre, …) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Eau Potable/Fonctionnement/ligne de crédit 4797.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D13-DE

AVION rue Wiener – parcelle communale ZB 0119
Régularisation d'une convention de servitude au profit de la CALL à titre gratuit

Commune	Section	Numéro	Superficie totale	Superficie grevée	Propriétaire	Remarques
AVION rue Wiener	ZB	0 119	414 m²	90 m²	Commune d'Avion	Présence d'une conduite communautaire d'eau potable Ø 100 mm, d'une longueur de 22 m. Servitude au profit de la CALL, 2 m de part et d'autre du réseau.



Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D14-DE

B060722_D14

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

NPNRU LENS Cité 12/14 :
Groupement de commandes de maîtrise d'œuvre entre la ville de Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

La ville de Lens s'est engagée dans un important projet de restructuration urbaine concernant la cité 12/14 pour lequel des financements du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine sont prévus.

L'intercommunalité a à sa charge les travaux d'assainissement et d'eau potable correspondants.

Pour la bonne cohérence entre les différents maîtres d'ouvrage, il apparaît opportun de constituer un groupement de commandes en vue de la désignation d'un maître d'œuvre unique.

Sa mission consistera à la réalisation de l'ensemble des phases d'études techniques relatives à l'aménagement de la cité 12/14 y compris le suivi des travaux et leur réception.

Les études préalables ont estimé le coût des travaux eau-assainissement à 8 559 377 € HT décomposé comme suit:

- Assainissement eaux usées: 5 028 625,00 € HT,
- Assainissement eaux pluviales: 1 797 627,00 € HT,
- Eau potable: 1 733 125,00 € HT.

Le coût des études de maîtrise d'œuvre (part CALL) et des prestations de service (coordination de sécurité, contrôle technique, levés topographiques complémentaires éventuels, OPC, études géotechniques...), a quant à lui été estimé à 1 283 906 € HT.

Pour information, la part de travaux à la charge de la ville de Lens se monte à 22 441 241 € HT et 3 366 186 € HT pour l'étude de maîtrise d'œuvre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer la convention constitutive du groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et la ville de Lens, pour la maîtrise d'œuvre, qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement pour les missions définies par la convention,

Autorise le Président ou l'élu délégué au lancement de la procédure commune de désignation du maître d'œuvre,

Autorise le Président à rechercher des subventions auprès de l'ensemble des éventuels financeurs,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D14-DE

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires seront proposés au vote de la DM1/2022 sur l'imputation : Budget Assainissement/ Programme MTVX-NPRUA (Travaux assainissement NPNRU)

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires seront proposés au vote de la DM1/2022 sur l'imputation : Budget Eau Potable/ Programme MTVX-NPRUE (Travaux eau potable NPRU),

Précise que les travaux ont été inscrits à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin cofinancée par l'ANRU dans le cadre du NPNRU.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D15-DE

B060722_D15

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Méricourt - Rue de l'Egalité - Travaux d'assainissement - Acquisition auprès de la SCI MANU ENTREPÔTS

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite engager des travaux permettant la mise en conformité des réseaux d'assainissement de la rue de l'Egalité à Méricourt. Cette opération implique l'aménagement d'un poste de refoulement.

Les études techniques menées à cet effet identifient un emplacement situé au droit de la parcelle AW n° 517 à Méricourt, propriété de la Société Civile Immobilière (SCI) MANU ENTREPÔTS. Il s'agit d'un des terrains d'assiette des activités de l'entreprise Transports BRAY.

Il apparaît donc nécessaire que l'établissement intercommunal se porte acquéreur, auprès de la SCI susvisée, d'une emprise foncière d'environ 35 m².

Eu égard à la nature du terrain (aire de stationnement / espacé enherbé) siège d'une activité commerciale et au marché foncier local, un prix d'achat s'élevant à 8 € H.T. / m² serait retenu.

Afin que les délais nécessaires au transfert de propriété ne constituent pas un obstacle à la réalisation des travaux, l'acquisition serait précédée d'une promesse synallagmatique de vente et d'achat portant mise à disposition anticipé du bien. Tous les frais (Notaire, géomètre, etc...) seraient supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée à :

- signer avec la SCI MANU ENTREPOTS, domiciliée 18 rue de l'Egalité à Méricourt (62680), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AW n° 517p à Méricourt pour une surface de 35 m² environ avant arpentage, moyennant un montant de 8 € H.T. / m²,
- verser au propriétaire le prix de vente correspondant.

L'ensemble des frais (Notaire, géomètre, etc...) sera supporté par l'établissement intercommunal.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 4 000 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Assainissement/ Investissement/ Ligne de crédit 6804.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D16-DE

B060722_D16

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vendin-le-Vieil et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin relative aux études et travaux de mise en place d'un chemin d'accès aux ouvrages de gestion des eaux pluviales

La CALL a réalisé d'importants travaux de gestion des eaux usées et pluviales rue Delory à Vendin-le-Vieil. Concernant la gestion des eaux pluviales, différentes techniques ont été utilisées (structures alvéolaires ultra légères, plaine d'infiltration…) et seront exploitées par le délégataire de la CALL dans le cadre de ses compétences.

Afin d'assurer l'exploitation de ces ouvrages, des travaux d'accessibilité sont à prévoir, de manière à assurer la pérennité des ouvrages et leur fonctionnement.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il convient de mutualiser cette opération afin de concilier les contraintes techniques de la commune et de la CALL.

Les travaux suivants devront être réalisés :

- Réhabilitation de la rue Gustave Delory,
- Réhabilitation de la rue Charlie Leire (tranche optionnelle),
- Enfouissement des réseaux divers et renouvellement de l'éclairage public rue Gustave Delory,
- Réhabilitation du parking du chalet des sports à Vendin-le-Vieil.

La présente convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. Elle concerne par conséquent la gestion des interférences entre les travaux de la commune et la présence des réseaux d'eaux pluviales dont la compétence est gérée par la CALL. Elle a également pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des études et des travaux par la commune.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Vendin-le-Vieil et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 360 000 € HT, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation Budget 01 /ligne de crédit 11821

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **24 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 24
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 6
Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D17-DE

B060722_D17

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

GEMAPI - Programme érosion - convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture

Par délibération notifiée le 6 mai 2019, le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Pas de Calais, dans le cadre du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion sur la partie amont du bassin versant de la Souchez.

Cette convention a permis la réalisation d'un avant-projet détaillé et d'une partie des négociations des ouvrages d'hydraulique douce avec les propriétaires et les exploitants agricoles. Afin de pouvoir réaliser un ensemble d'ouvrages indispensables pour la prévention des risques de coulée de boue et pour la protection du bâti, il est nécessaire de poursuivre les négociations avec le monde agricole.

Il est donc proposé à l'Assemblée de poursuivre cette démarche avec la Chambre d'Agriculture, à savoir :

- Les négociations avec les propriétaires et les exploitants sur les bassins versants :
  - Carency, AB versant ;
  - AB01 amont et AB01 aval ;
  - C01 amont et C01 aval ;

afin de finaliser les conventions qui permettront à la CALL de réaliser les ouvrages d'hydrauliques douces définis dans le programme d'aménagement ;

- L'animation agronomique à destination des exploitants, à l'échelle des sous bassins versants, afin de les sensibiliser à la gestion du risque d'inondation.

La nature et les conditions techniques et financières de ce partenariat avec la Chambre d'Agriculture sont définies dans le projet de convention soumis à l'avis de l'Assemblée.

Les missions confiées à la Chambre d'Agriculture consistent en la réalisation :

- de négociations avec les propriétaires et exploitants des ouvrages d'hydraulique douce et le suivi des conventions jusqu'à leurs signatures ainsi que le piquetage des ouvrages négociés, pour un montant de 29 648 € TTC,

- D'animations agronomiques permettant la mise en place d'un assolement concerté à l'échelle des sous bassins versants prioritaires pour un montant de 3 258 € TTC.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 20/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la réalisation par la Chambre d'Agriculture des négociations et du piquetage préalable à la réalisation des ouvrages d'hydraulique douce sur les secteurs 1, 2 et 3 pour un montant de 29 648 € TTC.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D17-DE

Approuve la réalisation par la Chambre d'Agriculture de l'animation pour la mise en place d'un assolement concerté à l'échelle des sous bassins versants.

Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, sise 56 avenue Roger Salengro, 62 051 Saint-Laurent-Blangy.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 32 905,8 € TTC sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget Principal/ Investissement/ Ligne de crédit 11396.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D18-DE

B060722_D18

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Contrat Territoire Lecture - Lecture pour tous - Mise à disposition de liseuses électroniques et de malles numériques pour les médiathèques

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture portant sur l'accès à l'offre livre et du dispositif « lecture pour tous » qui intégre un plan d'action dédié à la lutte contre l'illectronisme, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) souhaite accompagner le développement des espaces numériques des médiathèques, par la mise en place d'une programmation d'animations spécifique autour de la pratique et de la maîtrise des outils numériques.

Avec l'appui de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais, la CALL a constitué un ensemble de neuf malles numériques composées de matériel issu des fablab (imprimante 3d, plotter de découpe, etc.) pour permettre l'installation d'espaces de création numérique temporaires dans les médiathèques, et propose aux usagers d'appréhender les multiples possibilités créatrices qu'offrent ces outils.

Ces dispositifs sont proposés à l'ensemble des structures de lecture publique du territoire sous forme de prêt de trois mois, période pendant laquelle ils disposeront gratuitement de l'ensemble des outils contenus dans ces malles ainsi que de l'accompagnement de la CALL pour former les professionnels des lieux et proposer une offre de médiation adaptée.

En complément de ces malles, la CALL a fait l'acquisition de 50 liseuses électroniques dotées d'un protocole de prêt compatible avec les livres numériques proposés par la bibliothèque départementale du Pas-de-Calais, dans le cadre de son offre « Bibliothéque Numérique de Référence » , sur le même principe que celui des « malles numériques ». La CALL propose aux bibliothèques qui le souhaitent de bénéficier gratuitement d'un accès à un pack de cinq liseuses électroniques, pour une durée d'un an.

Les objectifs de ce dispositif sont multiples :

- Offrir aux usagers, un premier contact avec les multiples possibilités créatrices qu'offrent ces outils (imprimantes 3D, kit de robotique, etc.),
- Qualifier les professionnels des lieux,
- Favoriser la mixité des usages : livre papier et outil numérique.

Pour le bon déploiement de ces nouveaux outils, Il est proposé de mettre en place une convention de mise à disposition, encadrant les conditions d'utilisation de ces matériels spécifiques, avec les communes souhaitant bénéficier des ressources contenues dans les « Malles numériques » et les liseuses électroniques.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 23/06/2022

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D18-DE

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le dispositif de prêts de liseuses électroniques et de « malles numériques » pour les médiathèques de la CALL.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D19-DE

B060722_D19

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets 2022 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" - Attribution des subventions

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite conduire une politique culturelle dynamique et attractive favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle pluridisciplinaire.

Aussi par délibération en date du 24 mars 2022, le Conseil Communautaire a validé le lancement d'un appel à projets dédié au soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal et approuvé le cahier des charges et l'enveloppe (100 000 € en fonctionnement) correspondants.

Pour rappel, en accompagnant le tissu associatif aux côtés des communes du territoire, les objectifs de l'Agglomération sur cette opération sont multiples :

-Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre à une offre culturelle de qualité,
-Rechercher une cohérence à l'échelle intercommunale,
-Veiller à l'équilibre territorial,
-Asseoir l'image d'un territoire innovant.

Suite au lancement de l'appel à projets en date du 25 mars 2022, sept dossiers ont été déposés. Dans le cadre de l'instruction administrative, une proposition ne répondait pas au cahier des charges.

Le jury de sélection présidé par Christelle BUISSETTE s'est réuni le 25 mai 2022 afin d'auditionner six associations pouvant bénéficier d'un soutien financier de l'Agglomération au regard de leur effet levier en matière de développement culturel et de leur conformité au cahier des charges. Cinq projets ont été finalement retenus pour bénéficier du concours de la CALL pour un montant total de 46 135 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 23/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention à hauteur des montants proposés par le jury de sélection de l'Appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » conformément au tableau joint en annexe.

Approuve le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et les partenariats liés.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 46 135 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D19-DE

Appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal »

N°	Intitulé du projet et dates	Association	Descriptif	Objectifs (selon fiche déposée par le porteur)	Budget total	Communes hôtes, crédit et %	Montant subvention sollicité	Montant subvention proposée	% subvention /total
1	**FESTIVAL ROCK'N VINTAGE** 19 au 21 mai 2023	Les amis de Francky (Bully-les-Mines)	Festival Rock regroupant 11 groupes, 40 exposants, 1 défilé de pin-up, 1 exposition de mobylettes anciennes	-Mettre en place une proposition nouvelle, faire découvrir de nouvelles pratiques, -Créer du lien, -Permettre un accès à tous via la gratuité.	31 875 €	Bully-les-Mines Prise en charge de la location du groupe électro + chapiteaux 7785 € (27,7 %)	7785 €	**7785 €**	**24,6 %**
2	**LES FOUDRES DE BARBARA** Du 25 nov. au 2 déc. 2022	Lasauce62 (Mazingarbe)	Série de concerts de musique actuelle de groupes régionaux en lien avec la thématique du feu et en adéquation avec la prog. de l'Arc-en-Ciel, du Louvre-Lens, du Métaphone. Concerts en plein ou dans des lieux atypiques sur la frange rurale de la CALL. + propositions d'ateliers culinaires.	-Permettre à la frange rurale de s'intégrer à un événementiel phare « Les fêtes de la Sainte-Barbe » -Valoriser le patrimoine de la frange rurale, -favoriser la rencontre et la circulation des publics.	24500 €	-Aix-Noulette -Gouy-Servins -Bouvigny-Boyeffles -Ablain-Saint-Nazaire 7350 € (30%).	7 350 €	**7350 €**	**30 %**
3	**NARRATIF TADAO MUSIC - NTM** 15 sept. 2022 au 15 mai 2023	Cou2com Black & White (Lens)	Sur le principe du cadavre exquis mobilisé les habitants et les usagers du BHNS pour créer un morceau de rap. A l'issue un événementiel de restitution serait organisé dans les locaux de La Banque de France à Lens.	-Utiliser un espace public qu'est le BHNS pour concevoir un projet culturel commun.	53 000 €	-Communes traversées par le BHNS = 15 000 € (28,4 %)	15 000 €	**15 000 €**	**28,3 %**
4	**LES IMPOSTEURS ARRIVENT EN VILLE** Sept. 2022 – juin 2023	Cie Noutique (Béthune)	Une semaine de résidence mission dans un quartier à l'appui d'un équipement mobile « une poste » décalée. Sensibilisation des publics à l'appui de cartes postales. Rencontre avec les habitants via le tissu associatif pour des ateliers de pratique artistique.	-Créer des rencontres, du lien social. -Accès à la culture notamment l'écriture. -Transmettre des savoirs faire techniques et artistiques	28 800 €	-Sains-en-Gohelle, -Pont à Vendin, -Meurchin, -Harnes. = 10 000 € (35,5 %)	8 000 €	**8000 €**	**28,4 %**
5	**SUNDAY GRENAY CALL FESTIVAL** 03 juillet 2022	Summer's Grenay Festival (Grenay)	Scène ouverte accueillant de jeunes artistes autour du Reggae en présence et avec la participation de tête d'affiches : Dragon Davy -Lord Kossity	-Promouvoir le reggae, les valeurs sociales, le vivre ensemble, -Lutter contre les discriminations.	28 940 €	-Grenay 8 000 € (27,65 %)	8 000 €	**8000 €**	**27, 65 %**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D20-DE

B060722_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Billy-Montigny rues Voltaire et Pierre Tournay – Place Mathieu Travaux d'assainissement et d'eau potable - Autorisation de signature du marché

La ville de Billy-Montigny envisage la poursuite des travaux de voirie du Vieux-Billy et notamment le réaménagement complet des voiries sur les rues Voltaire et Pierre Tournay ainsi que la place Mathieu. Les investigations menées sur les réseaux d'assainissement ont mis en évidence la présence d'anciens réseaux d'assainissement qu'il est nécessaire de remplacer ou réhabiliter sur l'ensemble de l'emprise du projet. Une partie du réseau d'eau potable est en fonte grise et fera l'objet d'un renouvellement dans le cadre de ces travaux. Les eaux pluviales de voirie de la place Mathieu seront également déconnectées en totalité du réseau unitaire et infiltrées dans des caissons d'infiltration.

Le marché est passé par procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique et donnera lieu à des tranches conformément aux articles R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique de la manière suivante :

- Tranche ferme pour un montant estimé à **875.000,00 € HT (Assainissement 700.000,00 € HT et Eau potable 175.000,00 € HT)**
- Tranche optionnelle pour un montant estimé à **170.000,00 € HT (Assainissement 115.000,00 € HT et Eau potable 55.000,00 € HT)**

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer le marché avec l'attributaire, conformément à l'avis rendu par la Commission d'appel d'offres.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Assainissement/ Programme MGOP-ASSHT 2022/ Opération 22D15479/ Ligne de crédit 6859.

Précise que les crédits de paiement pluriannuels nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Eau Potable/ Programme MGOP-EAUHT 2022/ Opération 22D15582/ Ligne de crédit 4958.

Précise que les travaux d'assainissement ont été inscrits au plan concerté de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie 2019-2024 afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre de l'amélioration de réseaux et de la déconnexion des eaux pluviales.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D21-DE

B060722_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Extension de la ZAC QUADRAPARC secteur 2- Liévin, Bully-les-Mines, Grenay
Travaux d'aménagement - Autorisation de signer les marchés à venir

Par délibération en date du 31 mars 2015, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a acté l'intérêt communautaire de l'extension de la ZAC Quadraparc.

Le périmètre du secteur 2 de l'extension de la ZAC Quadraparc est situé à l'intersection de trois communes : Liévin au sud-est, Grenay au nord et Bully-les-Mines à l'ouest. Le secteur a une limite commune avec l'A21 au sud et est desservi par l'échangeur n°7.

Il s'agit d'une opération d'aménagement sur environ 10 hectares qui a pour but de desservir et viabiliser 7 à 8 lots destinés à accueillir de l'activité économique, dont un spécifiquement dédié à l'accueil d'un village d'entreprises artisanales.

La consultation sera passée selon une Procédure adaptée simple en application de l'article R2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP) comprenant une tranche ferme et 1 à 3 tranches optionnelles pour chaque lot.

Cette consultation sera allotie comme suit :
- Lot n°1 Terrassement / Voirie / Réseaux Divers,
- Lot n°2 : Éclairage Public,
- Lot n°3 : Espaces verts.

L'estimation de mi juin 2022 de cette consultation tous lots confondus s'élève à 3 102 060,37 € H.T., décomposée comme suit :

- Lot n°1 :
 - Tranche Ferme : 2 198 545, 94 € H.T.,
 - Tranche Optionnelle 1 : raccordement cyclable sur le giratoire de la RD58 : 21 933,10 € HT,
 Tranche Optionnelle 2 : raccordement cyclable sur la rue Debeaumont : 66 078.65 € HT.

- Lot n°2 :
- Tranche Ferme : 70 389,80 € H.T.,
- Tranche Optionnelle 1 : raccordement cyclable sur le giratoire de la RD58 : 5 500,00 € HT.

- Lot n° 3 :
- Tranche Ferme : 679 408,88 € H.T.,
- Tranche Optionnelle 1 : raccordement cyclable sur le giratoire de la RD58 : 5 244,00 € HT,
- Tranche Optionnelle 2 : raccordement cyclable sur la rue Debeaumont : 33 899,00 € HT,
- Tranche Optionnelle 3 : plantations le long de la RD 58 : 21 061,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D21-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou l'élu délégué à signer les marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Précise que les crédits nécessaires, sont prévus au Budget Primitif 2022 sur l'imputation : Budget Action Économique / Programme MQUADII / Opération 20D14968 / Ligne de crédit 9315.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D22-DE

B060722_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Indemnisation d'un sinistré suite aux dégâts causés par un nid de poule le 27 décembre 2021 - rue Alfred Nobel à Vendin-le-Vieil

Considérant le sinistre survenu le 27 décembre 2021, subi par Monsieur FURMANIAK, mettant en cause un nid de poule situé rue Alfred Nobel à Vendin-le-Vieil (zone commerciale Cora Lens 2),

Considérant qu'un défaut d'entretien de la voirie est à l'origine du dommage,

Considérant que la responsabilité de la CALL est engagée dans ce sinistre,

Considérant les dommages chiffrés à 216,50 € TTC, montant inférieur à notre franchise contractuelle du contrat d'assurance responsabilité civile s'élevant à 2 000 €,

Considérant la réclamation présentée par SURAVENIR ASSURANCES, assureur automobile de Monsieur FURMANIAK, d'un montant de 216,50 € TTC.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à régler à SURAVENIR ASSURANCES, dont le siège social est situé 2 rue Vasco de Gama Saint Herblain 44931 NANTES CEDEX 9, la somme de 216,50 € TTC correspondant au coût des dommages.

Le paiement sera effectué par mandat administratif établi au nom de SURAVENIR ASSURANCES sur le compte n° FR76 1558 9297 5303 4239 2974 144 ouvert auprès du Crédit Mutuel Arkéa.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 216,50 € sont prévus au budget 2022 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 1709.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D23-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D23-DE

B060722_D23

RESSOURCES ET MOYENS

****

Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à l'association Plante & Cité

Plante & Cité, association loi 1901, parrainée par l'Association des Maires de France, est au service des collectivités territoriales et des entreprises du paysage. Elle est née du constat d'un besoin d'expérimentations et de mutualisation des techniques du développement durable de gestion des espaces verts. Elle a été initiée en 2006 par des représentants de services des collectivités et d'entreprises et d'établissements de recherche et d'enseignement supérieur. Plante & Cité est aujourd'hui reconnue comme le centre technique national d'études et d'expérimentations sur les espaces verts par les ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique ainsi que par VAL'HOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Dans l'objectif de la gestion durable des espaces verts, Plante & Cité propose aux collectivités, entreprises, centres de recherche et d'expérimentation, établissements de formation, de mettre en commun les connaissances et expériences via des bases de données accessibles sur son site Internet : www.plante-et-cite.fr (fiches techniques, réalisations originales, résultats d'expérimentation, fiches bibliographiques…). Outre ce partage d'expériences, Plante & Cité coordonne des programmes d'études et d'expérimentations pour développer les connaissances scientifiques et techniques en réponse à des problématiques prioritaires. Ils concernent par exemple la gestion différenciée et la comparaison des méthodes alternatives de désherbage, les bienfaits du végétal sur la santé et le bien-être, la diversification de la gamme végétale en ville, etc.

Plante & Cité compte aujourd'hui plus de 600 adhérents qui bénéficient d'un échange de savoir-faire basé sur des expérimentations innovantes en matière de gestion d'espaces verts. L'association, gouvernée par les collectivités et les entreprises du paysage est présidée par le maire d'Angers. Le maire de Versailles étant premier vice-Président.

L'adhésion à « Plante & Cité permet de :

- Contribuer collectivement à l'innovation favorable au développement durable,
- Bénéficier des références techniques les plus récentes validées scientifiquement,
- Intégrer un réseau d'échanges et de connaissances,
- Participer à des études et des expérimentations conduites en réseau et animées par Plante & Cité,
- Donner accès à tous les agents de la structure adhérente aux services de Plante & Cité (webinaires, ressources et outils en ligne,…),

Plante & Cité compte par ailleurs plus de 500 structures adhérentes dont plus de 200 collectivités et 200 entreprises.

En adhérant à Plante & Cité, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin participera à un effort collectif pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens et est à la source de l'information pour mieux innover.

Le montant annuel de l'adhésion pour les collectivités territoriales de 200 000 à 500 000 habitants est fixé à 3 090 € TTC pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D23-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'adhésion à association Plante & Cité.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 090 € sont prévus au budget primitif 2022 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 11791.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D24-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D24-DE

B060722_D24

RESSOURCES ET MOYENS

****

Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à l'association ANDRH

Première communauté de professionnels des ressources humaines, l'ANDRH association de loi 1901, défend depuis plus de 70 ans les intérêts de ses membres et accompagne les grandes mutations qui impactent le monde du travail et la fonction RH.

L'ANDRH réunit aujourd'hui plus de 5000 membres, DRH, RRH, expertes et experts RH, issus de tous les secteurs. Une diversité de profils et d'âges qui constitue une richesse au sein de 70 groupes locaux, partout en France.

L'adhésion permet d'accéder à des contenus, services, événements qui sont exclusivement réservés, pour renforcer notre expertise et nous aider au quotidien. C'est aussi un lieu d'échanges et de partage avec des experts RH.

Le coût de l'adhésion à l'association ANDRH est de 554 € TTC pour l'année 2022.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'adhésion à l'association ANDRH pour un montant de 554 €.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 554 € TTC seront prélevés selon l'imputation suivante : Budget Principal / Fonctionnement/ Ligne de crédit 11851.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D25-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D25-DE

B060722_D25

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création de deux postes Adulte Relais Médiateur Santé (ARMS) pour la direction de la cohésion sociale

Le Président informe l'Assemblée,

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 de l'ordonnance 2021-1574 du 24 novembre 2021,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Les élus communautaires ont fait le choix de passer un palier supérieur en affichant une ambition sociale globale pour le territoire, qui dépasse la logique de dispositifs et périmètres. En l'espèce, l'intervention de la CALL en matière de développement social dépasse le prisme de la Politique de la Ville tout en s'inscrivant dans une logique de subsidiarité avec les communes.

Ainsi un des chantiers prioritaires est d'investir le champ de la santé avec la mise en place du Contrat Local de Santé en 2019 et de l'Atelier Santé Ville en 2020.

L'équipe cohésion sociale est positionnée comme une équipe Ressource sur des sujets majeurs de cohésion sociale comme la Politique de la Ville, la santé, l'accès aux droits, l'éducation ou bien encore la prévention de la délinquance, la Direction met à contribution son expertise au service des communes (accompagnement de projet, aide à la recherche de financements…). La commune demeure l'espace privilégié de création du lien social. Toutefois, des dynamiques intercommunales sont à bâtir pour répondre aux attentes et aux besoins des habitants les plus vulnérables, renforcer les dispositifs de prévention et trouver de nouvelles modalités d'action contre les conséquences sociales de la pauvreté, du chômage, des discriminations, des inégalités sociales et territoriales, etc.

Il est ainsi proposé un renforcement d'ingénierie avec le recrutement de 2 adultes relais médiateur santé (financement des postes à 100%), afin de répondre aux attentes des communes en matière de santé sur 3 points : mise en réseau, aide en ingénierie, animation d'une dynamique autour de la participation des habitants.

Enjeux du poste et missions (fiche de poste jointe en annexe) :

- Les candidats devront être sensibles aux questions sociales et de santé, posséder des qualités rédactionnelles et relationnelles, disposer de qualités d'animation d'équipes et d'une bonne maîtrise de l'outil bureautique.
- Le permis B est indispensable.
- Les candidats devront en outre répondre aux conditions d'éligibilité suivantes :
  - Avoir au moins 26 ans,
  - Résider dans un quartier prioritaire,
  - Être sans emploi ou bénéficier d'un contrat CUI-CAE.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D25-DE

Cet emploi à temps complet est créé dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelables une fois et pourra être pourvu par un agent contractuel recruté sur la filière C administrative. L'agent sera rémunéré sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur au sein de la collectivité,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer deux emplois d'adulte relais médiateur santé dans les conditions énoncées ci dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D26-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D26-DE

B060722_D26

RESSOURCES ET MOYENS

****

Prise en charge des frais réels au titre de la participation au festival d'Avignon

Le 76ème Festival d'Avignon se tiendra du 7 au 26 juillet 2022, il est question ici de proposer la participation d'un élu et d'un technicien du 14 au 16 juillet 2022.

Le festival d'Avignon propose des lectures, des expositions, des films et des débats. Chaque soir, une ou plusieurs « premières », font d'Avignon un véritable lieu de créations et d'aventures, pour les artistes comme pour les spectateurs.

Considérant que la participation de l'élu et du technicien concernés par cette thématique, à l'une des plus importantes manifestations internationales du spectacle contemporain représenterait un atout majeur pour la collectivité.

Dans le cadre de ce déplacement, il est proposé de prendre en charge les frais réels inhérents d'hébergement, de transport et de restauration, à la participation des élus et techniciens concernés conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnels civils de l'Etat.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise un ou des élu(s) représentant la collectivité, accompagné(s) d'un ou plusieurs technicien(s) à participer à cet évènement,

Décide de prendre en charge les frais inhérents à ces déplacements selon les conditions précisées

Précise que le montant de la dépense sera prélevé au budget général, lignes de crédit 305 et 306.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D27-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D27-DE

B060722_D27

RESSOURCES ET MOYENS

****

Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'Assemblée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service et des recrutements à venir, il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondant au tableau des effectifs, à compter du 7 juillet 2022,

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 7 juillet 2022:

SUPPRESSION

Filière administrative :

- 2 postes d'Adjoint administratif,
- 1 poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe,
- 2 postes de Rédacteur,
- 4 postes d'Attaché,

Filière Technique :

- 2 postes d'Adjoint technique,
- 2 postes deTechnicien,
- 5 postes d'Ingénieur,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D27-DE

CREATION :

Filière Administrative :
- 5 postes d'Adjoint administratif principal 1ère classe,
- 2 postes de Rédacteur Principal 2ème classe,

Filière Animation :
- 1 poste d'Animateur principal de 1ère classe,

Filière Technique :
- 3 postes d'Ingénieur Principal.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D28-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D28-DE

B060722_D28

RESSOURCES ET MOYENS

****

Liste des titres prescrits - Budget Principal 2022

Le comptable public demande l'apurement de créances prescrites dont les titres de recettes ont été émis entre 2009 et 2016 sur le Budget Principal, pour un montant total de 1 690,52 euros.

En effet, en vertu des dispositions de l'article L.1617-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le comptable public dispose d'un délai de quatre années pour engager les diligences nécessaires au recouvrement des titres de recettes émis par la collectivité.

Malgré les procédures juridiques de recouvrement que les services de la trésorerie ont mobilisées permettant d'interrompre cette prescription, le comptable public ne peut plus utiliser les droits de recours pour obtenir le recouvrement de ces créances. Les débiteurs bénéficient de fait d'une extinction de l'obligation de payer.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide l'apurement des créances prescrites du Budget Principal pour un montant de 1 690,52 euros.

Précise que les crédits nécessaires aux écritures comptables sont prévus au budget 2022 sur l'imputation 6588 Chapitre 65.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

TRESORERIE LENS MUNICIPALES
7 RUE LOUIS ARMAND
CS 80017
62307 LENS

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D28-DE

LISTE DES TITRES PRESCRITS

CALL

BC	N° TITRE	EXERCICE	DEBITEUR	MONTANT INITIAL DU TITRE	MONTANT A ANNULER PAR LA COLLECTIVITE	MONTANT DES FRAIS A ANNULER PAR LE COMPTABLE	MONTANT TOTAL RESTANT DU	DATE_PRESCRIP	DATE_DERN_EMARG	DATE_DERN_ENC	ETAPE	DATE_ETAPE
53000	716	2016	CLABAUT DOMINIQUE	135,00 €	135,00 €		135,00 €	14/10/20			LETTRE DE RELANCE	10/11/16
53000	485	2014	DEBARGE ALAIN	167,00 €	167,00 €		167,00 €	23/09/20			SATD BANCAIRE	17/02/17
53000	486	2014	DEBARGE ALAIN	167,00 €	167,00 €		167,00 €	23/09/20			SATD BANCAIRE	17/02/17
53000	208	2014	KUK MARIE	135,00 €	135,00 €		135,00 €	22/10/20			MISE EN DEMEURE	20/10/16
53000	144	2009	MANIEZ SABRINA	127,30 €	74,80 €		74,80 €	11/07/11			MISE EN DEMEURE	29/09/16
53000	541	2012	PASSE FREDERIC	69,00 €	69,00 €		69,00 €	02/09/20			SATD BANCAIRE	070/07/20
53000	675	2014	PASSE FREDERIC	60,00 €	60,00 €		60,00 €	02/09/20			SATD BANCAIRE	07/07/20
53000	1089	2014	PASSE FREDERIC	747,72 €	747,72 €		747,72 €	02/09/20			SATD BANCAIRE	07/07/20
53000	223	2014	ROSEMBERG JEAN	135,00 €	135,00 €		135,00 €	22/10/20			MISE EN DEMEURE	20/10/16
SOUS-TOTAL BP				**1 743,02 €**	**1 690,52 €**	**0,00 €**	**1 690,52 €**					
SOUS-TOTAL CCAS				**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**					
TOTAL GENERAL				**1 743,02 €**	**1 690,52 €**	**0,00 €**	**1 690,52 €**					

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

B060722_D29

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Principal Exercice 2022

Le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens a sollicité, pour l'exercice 2022 , l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant global de 32 701,34 € correspondant à des titres de recettes émis entre 2002 et 2020 sur le budget principal de la CALL, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse des titres et exercices concernés et des motifs de présentations de la demande,

Le comptable public a, par ailleurs, communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2022. Il s'agit de recettes locales ayant fait l'objet d'un titre de recettes émis entre 2010 et 2017 dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées. Ils s'opposent à toute action en recouvrement par la comptable public. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée délibérante.

Celles-ci s'élèvent globalement à 1 917,85 € pour le budget principal de la CALL. Le détail est annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 32 701,34 € pour l'exercice 2022 présentées par le SGC, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre65/article 6541 «créances admises en non-valeur» du budget principal.

- de prendre acte des créances éteintes d'un montant total de 1 917,85 € pour l'exercice 2022, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre 65/article 6542 « créances éteintes » du budget principal.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables relatives à des titres de recettes émis entre 2002 et 2020 recensés en annexe, pour un montant total de 32 701,34 €,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

Décide d'admettre en créances éteintes les titres émis entre 2010 et 2017 recensés en annexe, pour un montant total de 1 917,85 €,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Précise que les crédits sont inscrits au budget Principal sur les imputations 6541 et 6542 (chapitre 65).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022

LISTE DES CREANCES ETEINTES (IMPUTATION 6542)

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT
2010	500	Remboursement des allocations pertes emploi du 23/06/2010	1 379,14 €
2011	671	Fourrière	178,71 €
2012	596	fourrière 2012	195,00 €
2014	462	Fourr. Chien non réclamé	85,00 €
2017	636	Fourrière	80,00 €
TOTAL			**1 917,85 €**

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022
LISTE DES ADMISSION EN NON VALEUR (IMPUTATION 6541)

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2010	T-167	fourriere-restitution d'un chi le 10/03/2010-frais de prise e	4,00 €	1821200532
2012	T-420	fourriere-restitution d'un chi le 13/05/2011-frais de prise e	0,12 €	1821200532
2014	T-551	fourr. j.dupuis restitution d'un chien	5,00 €	1821200532
2014	T-547	fourr. p.maillard restitution d'un chien	0,50 €	1821200532
2015	T-523	RAR inférieur au seuil poursuite	0,06 €	1821200532
2019	T-362	rar inférieur seuil poursuite	1,00 €	1821200532
2019	T-343	fourr leclercq joel	1,00 €	1821200532
		Total n° liste 1821200532	**11,68 €**	
2002	T-166	refuge pension et abandon d'un le 28/02/2002 pension : 607.20	637,20 €	3729620232
2002	T-126	refuge pension et restitution le 21/12/2001 pension:60.99e	103,67 €	3729620232
2004	T-407	fourriere restitution d'un chi le 05/03/2005 pension: 19.20 e	42,39 €	3729620232
2008	T-286	fourriere restitution d'un chi frais de prise en charge, pens	586,88 €	3729620232
2008	T-651	restitution d un chien frais de prise en charge, pens	135,50 €	3729620232
2008	T-739	refus de reprise d un chien prise en charge/pension	275,92 €	3729620232
2008	T-653	restitution d un chien frais de prise en charge, pens	102,00 €	3729620232
2008	T-828	refus reprise d un chien prise en charge/pension/vaccin	186,69 €	3729620232
2008	T-791	refus de reprise d un chien prise en charge/pension/euthan	172,77 €	3729620232
2008	T-749	refus de reprise d un chien prise en charge/pension	185,92 €	3729620232
2009	T-658	cession d un chien au refuge cession/tatouage	71,00 €	3729620232
2009	T-958	restitution d'un chien le 05/08/09 -frais de prise	128,69 €	3729620232
2009	T-631	refus de reprise d un chien en prise en charge/ anesthesie/pe	185,96 €	3729620232
2009	T-66	restitution d un chien en four frais de prise en charge/ pens	315,92 €	3729620232
2009	T-7	refus de reprise d un chien pension/ prise en charge/ vacc	225,92 €	3729620232
2009	T-187	refus de reprise d un chien en prise en charge/pension/vaccin	225,92 €	3729620232
2009	T-78	restitution d un chien en four frais de prise en charge/pensi	52,00 €	3729620232
2009	T-616	restitution d un chien en four prise en charge/pension/vaccin	71,42 €	3729620232
2009	T-433	restitution de d un chien en f prise en charge/tatouage/vacci	110,30 €	3729620232
2009	T-110	restitution d un chien en four frais de prise en charge	42,00 €	3729620232
2010	T-624	fourriere restitution d'un chi le 04/10/2010 -frais de prise	146,77 €	3729620232
2010	T-132	fourriere-restitution d'un chi 27/01/2009 -prise en charge	42,00 €	3729620232
2011	T-114	fourriere - restitution d un c le 15/02/2011 frais de prise e	209,50 €	3729620232
2011	T-724	fourriere -refus de reprise d' (2eme categorie) le 13/09/2011	569,95 €	3729620232
2011	T-725	fourriere -refus de reprise d' (2eme categorie) le 13/09/2011	585,00 €	3729620232
2011	T-705	fourriere -frais de prise en c chien le 19/07/2011 (entree n°	45,00 €	3729620232
2011	T-706	fourriere -frais de prise en c chien le 19/07/2011 (entree n°	45,00 €	3729620232
2011	T-707	fourriere -frais de prise en c chien le 19/07/2011 (entree n°	45,00 €	3729620232
2011	T-746	fourriere-restitution d'un cha le 12/07/2011-frais de prise e	230,30 €	3729620232
2011	T-624	fourriere-refus de reprise d'u le 07/01/2011-frais de prise e	512,50 €	3729620232
2011	T-679	fourriere-refus de reprise d'u 27/10/2010-pension-vaccin-frai	192,23 €	3729620232
2011	T-589	fourriere restitution d'un chi le 29/11/2010 (chance)	1,88 €	3729620232
2011	T-235	insuffisance actif	108,23 €	3729620232
2011	T-257	insuffisance actif	152,47 €	3729620232
2011	T-307	insuffisance actif	261,49 €	3729620232
2011	T-340	insuffisance actif	248,06 €	3729620232
2011	T-814	insuffisance actif	93,22 €	3729620232
2011	T-858	insuffisance actif	94,80 €	3729620232
2011	T-902	insuffisance actif	56,09 €	3729620232
2012	T-531	fourriere - restitution d'un c 23/06/2012-frais de prise en c	174,48 €	3729620232
2012	T-407	fourriere-restitution d'un chi le 22/06/2011-frais de prise e	90,00 €	3729620232
2012	T-533	fourriere - restitution d'un c 12/07/2012-frais de prise en c	108,00 €	3729620232
2012	T-421	durée validité PVC dépassée	107,00 €	3729620232
2012	T-48	decembre 2011 redevances des d vegetaux	96,38 €	3729620232
2012	T-432	fourriere-restitution d'un chi le 31/05/2011-frais de prise e	86,86 €	3729620232
2012	T-363	fourriere -restitution d'un ch 20/10/2011-frais de prise en c	45,00 €	3729620232
2013	T-651	animal place au cta pour mesur fourriere frais d'admission d'	128,00 €	3729620232
2013	T-567	fourriere restitution d'un chien de deuxieme categorie le	392,50 €	3729620232
2013	T-193	fourriere-restitution d'un chien le 20/8/12	117,00 €	3729620232
2013	T-678	refuge placement d'un chien le 01/08/2013-forfait et frais	71,00 €	3729620232
2013	T-609	fourriere animal trouve divaga le 10/01/2013 frais d'admissio	103,00 €	3729620232
2014	T-630	fourr. v.carpentier refus de reprise d'un chien	174,67 €	3729620232
2014	T-216	animal non reclame 14/3/14 pj:contrat	489,00 €	3729620232
2014	T-1054	fourr. n.dehon fourriere yokshire terrier pla	159,97 €	3729620232
2014	T-746	fourriere j.duperont refus de reprise d'un chien	135,00 €	3729620232
2014	T-396	fourr. s.grandin chien non reclame par son prop	203,00 €	3729620232
2014	T-211	animal place cta 07/3/14 pj:contrat	170,00 €	3729620232
2014	T-1001	fourr. a.jonckeere chien yorkshire non reclame pa	135,00 €	3729620232
2014	T-356	fourr. kaba mohamed chien place au c.t.a. pour mes	35,00 €	3729620232
2014	T-633	fourriere f.le may refus de reprise d'un chien	170,00 €	3729620232
2014	T-191	refuge plct lemaire pj:contrat	46,00 €	3729620232
2014	T-1085	fourr. l.leschaeve fourriere chien non reclame pa	135,00 €	3729620232
2014	T-565	refuge a.salmon cession d'un chien	40,00 €	3729620232

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2015	T-61	fourriere c.aldenbonn	135,00 €	3729620232
2015	T-113	fourriere v dizier chien place au ctrf pour mesur	253,64 €	3729620232
2015	T-631	fourriere a. el kirat	159,06 €	3729620232
2015	T-942	fourriere m.lasselin	170,00 €	3729620232
2015	T-76	fourriere m c minebois chien dogue de bordeaux place	68,00 €	3729620232
2016	T-345	fourr. s.adaire	35,00 €	3729620232
2016	T-1010	fourriere a. boel	135,00 €	3729620232
2016	T-146	fourriere a.boyer	35,00 €	3729620232
2016	T-111	fourriere c.brasseur	345,94 €	3729620232
2016	T-834	fourr. j. caullet	327,00 €	3729620232
2016	T-362	fourriere a.diablemont	170,00 €	3729620232
2016	T-720	fourriere l.dahdou	135,00 €	3729620232
2016	T-27	fourriere s. dezeure	2 103,00 €	3729620232
2016	T-838	fourr. p.lhermite	375,00 €	3729620232
2016	T-839	fourr. p.lhermite	375,00 €	3729620232
2016	T-319	durée validité PVC dépassée	39,90 €	3729620232
2016	T-730	durée validité PVC dépassée	29,90 €	3729620232
2016	T-953	durée validité PVC dépassée	52,47 €	3729620232
2016	T-292	fourriere g meru	624,24 €	3729620232
2017	T-825	fourr.altruy raymonde	135,00 €	3729620232
2017	T-652	quadraparc loyer 08/17	73,90 €	3729620232
2017	T-712	quadraparc loyer 09/17	49,98 €	3729620232
2017	T-776	quadraparc loyer 10/17	57,85 €	3729620232
2017	174	surendettement et décision effacement de dette	112,44 €	3729620232
2017	238	surendettement et décision effacement de dette	111,21 €	3729620232
2017	379	surendettement et décision effacement de dette	49,98 €	3729620232
2017	41	surendettement et décision effacement de dette	115,44 €	3729620232
2017	467	surendettement et décision effacement de dette	201,21 €	3729620232
2017	555	surendettement et décision effacement de dette	163,60 €	3729620232
2017	665	surendettement et décision effacement de dette	116,89 €	3729620232
2017	725	surendettement et décision effacement de dette	49,98 €	3729620232
2017	791	surendettement et décision effacement de dette	143,84 €	3729620232
2017	92	surendettement et décision effacement de dette	134,61 €	3729620232
2017	T-474	durée validité PVC dépassée	125,00 €	3729620232
2017	T-562	durée validité PVC dépassée	77,50 €	3729620232
2017	T-732	durée validité PVC dépassée	49,98 €	3729620232
2017	T-795	durée validité PVC dépassée	49,96 €	3729620232
2017	T-1007	fourr carlos gina	135,00 €	3729620232
2017	T-54	fourriere d.cauvin	135,00 €	3729620232
2017	T-962	fourr fourmaux sylvie	174,82 €	3729620232
2017	T-696	fourr. e. franquet	135,00 €	3729620232
2017	T-661	durée validité PVC dépassée	93,73 €	3729620232
2017	T-785	durée validité PVC dépassée	18,35 €	3729620232
2017	T-477	durée validité PVC dépassée	188,00 €	3729620232
2017	T-565	durée validité PVC dépassée	112,00 €	3729620232
2017	T-653	durée validité PVC dépassée	84,47 €	3729620232
2017	T-713	durée validité PVC dépassée	11,47 €	3729620232
2017	T-777	durée validité PVC dépassée	64,56 €	3729620232
2017	T-685	fourr. v. lebas	68,00 €	3729620232
2017	T-51	Surendettement et décision effacement de la dette	83,66 €	3729620232
2017	T-90	Surendettement et décision effacement de la dette	97,17 €	3729620232
2017	T-172	Surendettement et décision effacement de la dette	98,77 €	3729620232
2017	T-236	Surendettement et décision effacement de la dette	89,34 €	3729620232
2017	T-377	Surendettement et décision effacement de la dette	49,98 €	3729620232
2017	T-465	Surendettement et décision effacement de la dette	156,86 €	3729620232
2017	T-553	Surendettement et décision effacement de la dette	133,43 €	3729620232
2017	T-663	Surendettement et décision effacement de la dette	138,63 €	3729620232
2017	T-723	Surendettement et décision effacement de la dette	49,98 €	3729620232
2017	T-787	Surendettement et décision effacement de la dette	125,87 €	3729620232
2017	T-583	fourriere j.leroy	440,00 €	3729620232
2017	T-14	durée validité PVC dépassée	51,96 €	3729620232
2017	T-73	durée validité PVC dépassée	52,56 €	3729620232
2017	T-155	durée validité PVC dépassée	56,42 €	3729620232
2017	T-219	durée validité PVC dépassée	51,31 €	3729620232
2017	T-360	durée validité PVC dépassée	49,98 €	3729620232
2017	T-448	durée validité PVC dépassée	49,98 €	3729620232
2017	T-646	durée validité PVC dépassée	49,98 €	3729620232
2017	T-706	durée validité PVC dépassée	49,98 €	3729620232
2017	T-770	durée validité PVC dépassée	49,98 €	3729620232
2017	T-1065	fourr. g.meceli	135,00 €	3729620232
2017	T-332	fourr. m. minebois	135,00 €	3729620232
2017	T-1064	fourr. s. pruvost	135,00 €	3729620232
2017	T-824	Personne disparue	135,00 €	3729620232

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D29-DE

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2017	T-50	Surendettement et décision effacement de la dette	68,67 €	3729620232
2017	T-100	Surendettement et décision effacement de la dette	68,74 €	3729620232
2017	T-182	Surendettement et décision effacement de la dette	73,21 €	3729620232
2017	T-247	Surendettement et décision effacement de la dette	74,99 €	3729620232
2017	T-387	Surendettement et décision effacement de la dette	49,98 €	3729620232
2017	T-476	Surendettement et décision effacement de la dette	122,51 €	3729620232
2017	T-564	Surendettement et décision effacement de la dette	93,35 €	3729620232
2017	T-674	Surendettement et décision effacement de la dette	111,62 €	3729620232
2017	T-734	Surendettement et décision effacement de la dette	49,98 €	3729620232
2017	T-797	Surendettement et décision effacement de la dette	105,75 €	3729620232
2017	T-1036	Surendettement et décision effacement de la dette	164,78 €	3729620232
2017	T-635	fourr.sijnesael fabienne	170,00 €	3729620232
2017	T-694	fourr. j.m. vemk	135,00 €	3729620232
2018	T-190	fourr.arty stephane	320,00 €	3729620232
2018	T-431	fourr asset melody	549,70 €	3729620232
2018	T-14	fourr bacquez laetitia	170,00 €	3729620232
2018	T-694	fourr barrois janine	889,64 €	3729620232
2018	T-481	fourr blomme lorio charlotte	327,00 €	3729620232
2018	T-744	fourr brogniart vanessa	115,00 €	3729620232
2018	311	surendettement et décision effacement de dette	238,07 €	3729620232
2018	416	surendettement et décision effacement de dette	180,71 €	3729620232
2018	597	surendettement et décision effacement de dette	243,41 €	3729620232
2018	63	surendettement et décision effacement de dette	303,55 €	3729620232
2018	T-38	durée validité PVC dépassée	149,94 €	3729620232
2018	T-65	durée validité PVC dépassée	54,38 €	3729620232
2018	T-170	durée validité PVC dépassée	53,54 €	3729620232
2018	T-314	durée validité PVC dépassée	50,24 €	3729620232
2018	T-366	durée validité PVC dépassée	103,62 €	3729620232
2018	T-417	durée validité PVC dépassée	102,22 €	3729620232
2018	T-545	durée validité PVC dépassée	98,79 €	3729620232
2018	T-593	durée validité PVC dépassée	78,27 €	3729620232
2018	T-217	fourr chevereau roger	497,48 €	3729620232
2018	T-437	fourr ferbus jim	370,00 €	3729620232
2018	T-282	fourr lamper magalie	140,00 €	3729620232
2018	T-61	Surendettement et décision effacement de la dette	172,12 €	3729620232
2018	T-312	Surendettement et décision effacement de la dette	73,72 €	3729620232
2018	T-371	Surendettement et décision effacement de la dette	82,23 €	3729620232
2018	T-542	Surendettement et décision effacement de la dette	91,49 €	3729620232
2018	T-792	durée validité PVC dépassée	202,00 €	3729620232
2018	T-16	fourr. minot monique	135,00 €	3729620232
2018	T-39	Surendettement et décision effacement de la dette	74,94 €	3729620232
2018	T-171	Surendettement et décision effacement de la dette	126,56 €	3729620232
2018	T-309	Surendettement et décision effacement de la dette	75,99 €	3729620232
2018	T-365	Surendettement et décision effacement de la dette	68,17 €	3729620232
2018	T-414	Surendettement et décision effacement de la dette	72,19 €	3729620232
2018	T-796	Surendettement et décision effacement de la dette	158,73 €	3729620232
2018	T-462	fourr terchi nadir	2 775,50 €	3729620232
2018	T-227	fourr toussaint carine	274,70 €	3729620232
		Total n° liste : 3729620232	**32 689,66 €**	
		TOTAL GENERAL DES ADMISSIONS EN NON VALEUR 2022	**32 701,34 €**	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D30-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D30-DE

B060722_D30

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Action Économique 2022

Le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens a sollicité, pour l'exercice 2022 , l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant global de 17 483,64 € correspondant à des titres de recettes émis entre 2012 et 2020 sur le budget annexe Action Economique de la CALL, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse des titres et exercices concernés et des motifs de présentations de la demande.

Le comptable public a, par ailleurs, communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2022. Il s'agit de recettes locales ayant fait l'objet d'un titre de recettes émis entre 2010 et 2020 dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées. Ils s'opposent à toute action en recouvrement par la comptable public. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée délibérante.

Celles-ci s'élèvent globalement à 102 824,90 € pour le budget Annexe Action Economique de la CALL. Le détail est annexé à la présente délibération.

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 17 483,64 € pour l'exercice 2022 présentées par le SGC, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre65/article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe Action Economique.

- de prendre acte des créances éteintes d'un montant total de 102 824,90 € pour l'exercice 2022, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre 65/article 6542 « créances éteintes » du budget annexe Action Economique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables relatives à des titres de recettes émis entre 2012 et 2020, recensées en annexe, pour un montant total de 17 483,64 €,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D30-DE

Décide d'admettre en créances éteintes les titres émis entre 2010 et 2020 recensées en annexe,pour un montant total de 102 824,90 €,

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Précise que les crédits sont inscrits au budget annexe Action Économique, sur les imputations 6541 et 6542 (chapitre 65),

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D30-DE

BUDGET ANNEXE ACTION ECONOMIQUE – EXERCICE 2022

LISTE DES CREANCES ETEINTES (IMPUTATION 6542)

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT
2010	T-1268	Clôture pour insuffisance d'actif	519,05 €
2012	T-217	Clôture pour insuffisance d'actif	956,50 €
	T-348	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-729	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-825	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-940	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-1052	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-1168	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-1387	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
2013	T-26	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-27	Clôture pour insuffisance d'actif	188,94 €
	T-202	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-328	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-440	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-527	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-777	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-863	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-975	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-1085	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
	T-1189	Clôture pour insuffisance d'actif	1 188,94 €
2014	T-15	Clôture pour insuffisance d'actif	1 192,92 €
	T-91	Clôture pour insuffisance d'actif	1 192,92 €
	T-193	Clôture pour insuffisance d'actif	1 192,92 €
	T-299	Clôture pour insuffisance d'actif	1 192,92 €
	T-850	Clôture pour insuffisance d'actif	105,63 €
2015	T-343	Clôture pour insuffisance d'actif	261,52 €
	T-461	Clôture pour insuffisance d'actif	438,69 €
	T-558	Clôture pour insuffisance d'actif	438,69 €
	T-653	Clôture pour insuffisance d'actif	438,69 €
	T-746	Clôture pour insuffisance d'actif	438,69 €
	T-1010	Clôture pour insuffisance d'actif	438,78 €
	T-922	Clôture pour insuffisance d'actif	787,90 €
	T-1064	Clôture pour insuffisance d'actif	1 137,60 €
	T-1247	Clôture pour insuffisance d'actif	1 137,60 €
	T-1064	Clôture pour insuffisance d'actif	132,00 €
	T-1247	Clôture pour insuffisance d'actif	132,00 €
	T-191	Clôture pour insuffisance d'actif	1 105,81 €
	T-262	Clôture pour insuffisance d'actif	1 812,95 €
	T-347	Clôture pour insuffisance d'actif	1 812,95 €
	T-465	Clôture pour insuffisance d'actif	1 812,95 €
	T-562	Clôture pour insuffisance d'actif	1 812,07 €
	T-657	Clôture pour insuffisance d'actif	1 811,00 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D30-DE

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT
2016	T-158	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-239	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-345	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-426	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-499	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-587	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-681	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-763	Clôture pour insuffisance d'actif	438,84 €
	T-867	Clôture pour insuffisance d'actif	437,98 €
	T-1071	Clôture pour insuffisance d'actif	437,22 €
	T-48	Clôture pour insuffisance d'actif	1 137,60 €
	T-111	Clôture pour insuffisance d'actif	1 137,60 €
	T-197	Clôture pour insuffisance d'actif	1 137,60 €
	T-277	Clôture pour insuffisance d'actif	1 137,60 €
	T-48	Clôture pour insuffisance d'actif	132,00 €
	T-111	Clôture pour insuffisance d'actif	132,00 €
	T-197	Clôture pour insuffisance d'actif	132,00 €
	T-277	Clôture pour insuffisance d'actif	132,00 €
2017	T-11	Clôture pour insuffisance d'actif	437,22 €
	T-72	Clôture pour insuffisance d'actif	437,22 €
	T-145	Clôture pour insuffisance d'actif	437,22 €
	T-226	Clôture pour insuffisance d'actif	437,22 €
	T-992	Clôture pour insuffisance d'actif	316,03 €
2018	T-550	Clôture pour insuffisance d'actif	64,03 €
	T-674	Clôture pour insuffisance d'actif	64,03 €
	T-789	Clôture pour insuffisance d'actif	64,03 €
	T-895	Clôture pour insuffisance d'actif	64,03 €
	T-1126	Clôture pour insuffisance d'actif	27,74 €
	T-18	Clôture pour insuffisance d'actif	316,03 €
	T-85	Clôture pour insuffisance d'actif	316,03 €
	T-159	Clôture pour insuffisance d'actif	316,03 €
	T-275	Clôture pour insuffisance d'actif	316,03 €
	T-356	Clôture pour insuffisance d'actif	316,03 €
	T-492	Clôture pour insuffisance d'actif	252,00 €
	T-674	Clôture pour insuffisance d'actif	252,00 €
	T-789	Clôture pour insuffisance d'actif	252,00 €
	T-895	Clôture pour insuffisance d'actif	252,00 €
	T-996	Clôture pour insuffisance d'actif	252,00 €
	T-1074	Clôture pour insuffisance d'actif	109,20 €
	T-996	Clôture pour insuffisance d'actif	54,48 €
	T-1033	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
	T-1274	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
	T-1163	Clôture pour insuffisance d'actif	8 793,82 €
	T-1186	Clôture pour insuffisance d'actif	729,60 €
	T-364	Clôture pour insuffisance d'actif	2 501,71 €
	T-708	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
	T-814	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
	T-913	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
2019	T-143	Clôture pour insuffisance d'actif	93,23 €
	T-1031	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-1152	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-630	Clôture pour insuffisance d'actif	301,06 €
	T-726	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-820	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-927	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-1283	Clôture pour insuffisance d'actif	239,45 €
	T-1317	Clôture pour insuffisance d'actif	2 824,34 €
	T-4	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
	T-5	Clôture pour insuffisance d'actif	2 800,69 €
	T-171	Clôture pour insuffisance d'actif	2 860,27 €
	T-249	Clôture pour insuffisance d'actif	2 860,27 €
	T-379	Clôture pour insuffisance d'actif	184,53 €
2020	T-51	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-147	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
	T-244	Clôture pour insuffisance d'actif	538,90 €
		TOTAL	**102 824,90 €**

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D30-DE

BUDGET ANNEXE ACTION ECONOMIQUE – EXERCICE 2022

LISTE DES ADMISSIONS EN NON VALEUR (IMPUTATION 6541)

ANNEE	TITRE	NOM	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2016	T-1155	2eit	Poursuite sans effet	62,98	5555710132
2017	T-133	2eit	Poursuite sans effet	62,98	5555710132
2017	T-211	2eit	Poursuite sans effet	62,98	5555710132
2013	T-1070	alamah lightir	Poursuite sans effet	186,46	5555710132
2014	T-949	cresson lamp	Poursuite sans effet	186,48	5555710132
2015	T-766	cresson lamp	Poursuite sans effet	111,43	5555710132
2020	T-395	dessailly gille	Personne disparue/poursuite sans effet	1 137,94	5555710132
2017	T-759	emmanuel de	PV perquisition et demande renseignement négative/poursuite sans effet	12 979,43	5555710132
2013	T-1132	h2ei	Poursuite sans effet	111,29	5555710132
2013	T-1215	h2ei	Poursuite sans effet	270,55	5555710132
2014	T-46	h2ei	Poursuite sans effet	271,45	5555710132
2014	T-120	h2ei	Poursuite sans effet	271,45	5555710132
2014	T-237	h2ei	Poursuite sans effet	271,45	5555710132
2014	T-346	h2ei	Poursuite sans effet	271,45	5555710132
2014	T-446	h2ei	Poursuite sans effet	271,45	5555710132
2014	T-554	h2ei	Poursuite sans effet	271,45	5555710132
2014	T-663	h2ei	Poursuite sans effet	87,57	5555710132
2014	T-589	h2ei	Poursuite sans effet	6,63	5555710132
2014	T-841	h2ei	Poursuite sans effet	14,21	5555710132
2014	T-1244	h2ei	Poursuite sans effet	7,53	5555710132
2015	T-1195	jin wang	Personne disparue/poursuite sans effet	500,00	5555710132
2016	T-1050	opsyo consei	Personne disparue/poursuite sans effet	22,02	5555710132
2016	T-1172	opsyo consei	Personne disparue/poursuite sans effet	17,34	5555710132
			Total liste n° 5555710132	**17 456,52**	
2018	T-3865461232	ab expertises	RAR inférieur seuil poursuite	11,81	919521232
2020	T-698	ogf	RAR inférieur seuil poursuite	0,01	919521232
2017	T-779	ogf pf jacques	RAR inférieur seuil poursuite	5,99	919521232
2012	T-573	societe chass	RAR inférieur seuil poursuite	9,31	919521232
			Total liste n°919521232	**27,12**	
			TOTAL GENERAL ADMISSIONS NON VALEUR 2022	**17 483,64**	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D31-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D31-DE

B060722_D31

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Eau 2022

Le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens a sollicité, pour l'exercice 2022 , l'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable d'un montant global de 236,51 € correspondant à un titre de recettes émis en 2006 sur le budget annexe Eau Potable de la CALL, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Le titre concerné et le motif de présentation de la demande :

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2006	T161	décédé et demande de renseignement négative	236,51 €	5435660032

Il est donc demandé au Bureau communautaire d'approuver l'admission en non-valeur de la créance irrécouvrable d'un montant total de 236,51 € pour l'exercice 2022 présentée par le SGC, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe Eau Potable.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable relative à un titre de recettes de 2006 pour un montant total de 236,51 €.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Précise que les crédits sont inscrits au compte 6541 (chapitre 65) du budget annexe Eau Potable.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D32-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D32-DE

B060722_D32

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Assainissement 2022

Le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens a sollicité, pour l'exercice 2022, l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant global de 132,22 € correspondant à des titres de recettes émis en 2004 et 2019 sur le budget annexe Assainissement de la CALL, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les listes adressées par le SGC présentent une synthèse des titres et exercices concernés et des motifs de présentations de la demande,

Il est donc demandé au Bureau communautaire d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 132,22 € pour l'exercice 2022 présentées par le SGC, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre65/article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget annexe Assainissement.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables relatives à des titres de recettes de 2004 et 2019 pour un montant total de 132,22 €.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Précise que les crédits sont inscrits au budget annexe Assainissement sur l'imputation 6541 (chapitre 65).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D32-DE

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2022

LISTE DES ADMISSION EN NON VALEUR (IMPUTATION 6541)

ANNEE	TITRE	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2019	T-71	RAR inférieur au seuil poursuite	1,00 €	5435670132
2004	T-250	Poursuite sans effet	131,22 €	5435670132

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D33-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D33-DE

B060722_D33

RESSOURCES ET MOYENS

****

Produits irrécouvrables - Budget Annexe Crématorium 2022

Le comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Lens a sollicité, pour l'exercice 2022 , l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant global de 661,57 € correspondant à des titres de recettes émis entre 2002 et 2020 sur le budget principal de la CALL, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il lui appartiendrait de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

Les titres concernés sont :

EXERCICE	TITRE	MOTIF	MONTANT	N° LISTE
2017	T-3	Décédé et demande de renseignement négative	384,00 €	4746030232
2017	T-26	Poursuite sans effet	277,57 €	4746030232
		Total liste n°4746030232	**661,57 €**	

Le comptable public a, par ailleurs, communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2022. Il s'agit de recettes locales ayant fait l'objet d'un titre de recettes émis en 2012 dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité du débiteur. En effet, les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées. Ils s'opposent à toute action en recouvrement par la comptable public. Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée délibérante.

Celles-ci s'élèvent globalement à 14 046,70 € pour le budget annexe Crématorium de la CALL. Le détail est le suivant

EXERCICE	TITRE	MOTIF	MONTANT
2012	T-27	Clôture pour insuffisance d'actif	14 046,70 €

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D33-DE

Il est donc demandé au Bureau communautaire :

- d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables d'un montant total de 661,57 € pour l'exercice 2022 présentées par le SGC, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre65/article 6541 «créances admises en non-valeur» du budget annexe Crématorium.

- de prendre acte des créances éteintes d'un montant total de 14 046,70 € pour l'exercice 2022, étant précisé que les crédits sont inscrits au chapitre 65/article 6542 «créances éteintes» du budget annexe Crématorium.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables relatives à des titres de recettes de 2017 pour un montant total de 661,57 €,

Décide d'admettre en créances éteintes les titres de recettes émis en 2012 pour un montant total de 14 046,70 €,

D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Crématorium 2022 sur les imputations 6541 e 6542 (chapitre 65).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D34-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D34-DE

B060722_D34

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Vimy - Avenant à la convention 2016

Par convention exécutoire en date du 10 Novembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Vimy au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2016.

Le dossier n'étant pas finalisé, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2016 » entre la commune de Vimy et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 16I09347 – LC 7723.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D35-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D35-DE

B060722_D35

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours aux Communes Rurales - Vimy - Avenant à la convention 2017

Par convention exécutoire en date du 28 Juin 2018, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Vimy au titre du Fonds de Concours aux Communes Rurales, sur la dotation de 2017.

Le dossier pouvant être finalisé à ce jour, il est proposé de conclure un avenant de prorogation, d'une durée de 1 an à compter de sa date exécutoire (visa Sous-Préfecture).

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger par voie d'avenant la convention « FCCR 2017 » entre la commune de Vimy et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, pour 1 an à compter du visa dudit avenant par la Sous-Préfecture.

Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 22 900 €, sont prévus au budget 2022 sur l'imputation SCNERURALE– Code Opération 17I10920 – LC 8711.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D36-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D36-DE

B060722_D36

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 Commune de Bénifontaine

Par délibération du Conseil du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Bénifontaine sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de construction d'un béguinage et d'un pôle santé . Ce projet consiste en la réhabilitation partielle de locaux existants en vue de la construction d'un logement de type 4 et d'un pôle santé avec logement rattaché, en une construction neuve de 5 logements de type 3 avec garage, en la constitution d'une voirie de desserte et réseaux et son raccordement au domaine public existant. L'ensemble de ce projet respectera les dernières réglementations relatives à l'accueil des personnes à mobilité réduite et s'attachera à une intégration parfaite dans l'architecture des constructions environnantes en raison de sa proximité avec le centre de la commune.

Conformément à l'annexe 1 de la délibération du 16 décembre 2021, la commune sollicite le montant plafond qui lui a été attribué au titre de l'année 2022, à savoir 64 244 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » dans la mesure où il participe au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Bénifontaine et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D36-DE

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Bénifontaine au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Bénifontaine pour son projet de construction d'un béguinage et d'un pôle santé, un fonds de concours Transition durable d'un montant plafond de 64 244 € au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D37-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D37-DE

B060722_D37

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 Commune de Lens

Par délibération du Conseil du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Lens sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de rénovation de l'éclairage public et d'installation de bornes de recharge électrique. Dans le cadre de ce fonds de concours, la ville souhaite rénover l'éclairage public du centre-ville et de la cité 8. Conformément à son engagement pour une ville plus durable, ce projet prévoit le déploiement de bornes de recharge aux entrées de la ville (parking Léo Lagrange, place du Cantin, placette giratoire Avenue Maes – Route d'Arras), aux abords du parking République et dans l'enceinte du Centre Technique Municipal.

Pour ce projet, la commune sollicite un fonds de concours de 60 258 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire »,

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Lens et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Lens au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D37-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Lens pour son projet de rénovation de l'éclairage public et de l'installation de bornes de recharge électrique , un fonds de concours Transition durable d'un montant de 60 258 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D38-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU MERCREDI 06 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le six juillet à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 9 et 29 juin 2022 adressées à chacun de ses membres.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **25 délégués étaient présents et 6 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 25
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Justin CLAIRET, Madame Maryse COUPIN, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Yves TERLAT

Procuration(s) : 6
Madame Christelle BUISSETTE à Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA à Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Eric SEVIN à Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain SZABO à Monsieur Pierre SENECHAL

Absent(s) excusé(s) : 5
Monsieur Bernard BAUDE, Madame Nadine DUCLOY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D38-DE

B060722_D38

RESSOURCES ET MOYENS

****

Fonds de Concours transition durable et soutien aux communes du territoire. Convention financière 2022 commune de Sains-en-Gohelle

Par délibération du Conseil du 16 décembre 2021, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des 36 communes membres, sur la thématique de la transformation durable du territoire.

Ce fonds de concours intervient dans un esprit de solidarité communautaire et dans la perspective de mise en œuvre des projets communaux contribuant au développement durable du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image, tout en intégrant la notion de service de proximité et de maillage de territoire en particulier en milieu rural.

Une enveloppe annuelle a été attribuée par commune et l'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %. La collectivité maître d'ouvrage doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (cf. article L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans ce cadre, la Commune de Sains-en-Gohelle sollicite le fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire » pour son projet de travaux d'aménagement d'un centre multi-accueil pour jeunes mineurs.

Conformément à l'annexe 1 de la délibération du 16 décembre 2021, la commune sollicite le montant plafond qui lui a été attribué au titre de l'année 2022, à savoir 27 717 euros.

Le projet, tel que présenté par la commune, est éligible au dispositif de fonds de concours « Transition durable et soutien aux communes du territoire », dans la mesure où il participe au renforcement des équipements publics, dans une logique de renforcement de la proximité et du maillage du territoire.

Vu l'article L.1111-10 du CGCT,

Vu l'article L.5216-5 VI du CGCT,

Vu la délibération C161221_D19 du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021,

Considérant la complétude du dossier de la Commune de Sains-en-Gohelle et son instruction par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Considérant l'éligibilité du projet porté par la commune de Sains-en-Gohelle au Fonds de Concours 2022 « Transition durable et soutien aux communes du territoire » de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Envoyé en préfecture le 11/07/2022
Reçu en préfecture le 11/07/2022
Affiché le 11/07/2022
ID : 062-246200364-20220706-B060722_D38-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 27/06/2022

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer, à la commune de Sains-en-Gohelle pour son projet de travaux d'aménagement intérieur d'une structure multi-accueil pour jeunes mineurs, un fonds de concours Transition durable d'un montant plafond de 27 717 €, au titre de l'année 2022, représentant au maximum 50% du montant hors taxes de la dépense éligible engagée, déduction faite des financements extérieurs.

Autorise le Président à signer la convention financière d'attribution de ce fonds de concours ainsi que tout document y afférent.

Précise que les crédits nécessaires sont affectés au budget primitif 2022 du budget principal, au chapitre 204, compte 2041412.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.